

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
30 rue Auguste DOMENGET
B.P. 6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
n° 2024-10-D-70

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Achat de concession nouvelle au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 6 N° 8 Concession n° 328

Madame Céline CHAGNY,

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.
Vu la délibération du Conseil municipal n°30112021 090 en date du 30 novembre 2021, donnant
délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

- Article 1 : D'accorder à compter du **01 octobre 2024**, pour une durée de 10 ans, une concession nouvelle à Madame Céline CHAGNY, demeurant au 93 allée de Pré Marquis – 73390 Bourgneuf (Savoie), pour y fonder la sépulture pour de Monsieur Jean-Paul CHAGNY et sa famille.
- Article 2 : De faire procéder au recouvrement de la somme de 260 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de la concession nouvelle achetée le 01 octobre 2024.
- Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 03 octobre 2024

Le Maire,
Michel BOUVIER

